



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

ARRETE N°2017/ 083 /MESR/SG/DES

portant renouvellement d'agrément de l'Ecole Supérieure d'Informatique, de Business et
d'Administration (ESIBA)

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE,**

Vu la loi n° 2017-005 du 19 juin 2017 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la
recherche au Togo ;

Vu l'ordonnance n° 16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;

Vu le décret n° 2005-069/PR du 5 août 2005 portant attributions et organisation du
ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n° 2011-178/PR du 7 décembre 2011 fixant les principes généraux
d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres
d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 7 mars 2012 portant organisation des départements
ministériels ;

Vu le décret n° 2015-038/PR du 5 juin 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2015-041/PR du 28 juin 2015 portant composition du gouvernement,
ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n° 076/MESR/SG du 25 mai 2010 portant renouvellement d'agrément
l'Enseignement Supérieur d'Informatique, de Business et d'Administration (ESIBA) ;

Vu le cahier des charges pour les demandes de création, d'ouverture, d'habilitation et d'agrément des établissements privés d'enseignement supérieur au Togo ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément en date du 8 juin 2016 introduite par l'Enseignement Supérieur d'Informatique, de Business et d'Administration-Institut Supérieur (ESIBA) ;

Vu les rapports des réunions de 6 février et du 23 juin 2017, de la commission d'études des demandes d'agrément d'ouverture d'établissements et de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur privés ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est renouvelé, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 26 mai 2015, l'agrément de l'Enseignement Supérieur d'Informatique, de Business et d'Administration (ESIBA).

Article 2 : Le présent renouvellement est valable pour les parcours suivants :

1- Licence professionnelle (BAC + 3)

Domaine : Sciences économiques et de Gestion

Mention : Sciences de Gestion

Spécialités :

- ✓ Transport et logistique ;
- ✓ Administration et gestion des ressources humaines ;
- ✓ Finance et contrôle de gestion ;
- ✓ Communication et négociations commerciales ;
- ✓ Management et économie du numérique ;
- ✓ Marketing digitale ;
- ✓ Technico-Commercial.
- ✓ Gestion de Projets Innovants.

Mention : Sciences Economiques

Spécialité :

- ✓ Economie numérique.

Domaine : Sciences et Technologies

Mention : Physique

Spécialités :

- ✓ Maîtrise des énergies renouvelables

Domaine : Sciences de l'Ingénieur

Mention : Informatique et Télécommunications

Spécialités :

- ✓ Systèmes informatiques et logiciels
- ✓ Réseaux mobiles et sécurité

2- Master professionnel (BAC + 5)

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention : Sciences de Gestion

Spécialités :

- ✓ Administration et gestion des ressources humaines
- ✓ Finance et contrôle de gestion
- ✓ Communication et négociations commerciales

Domaine : Sciences de l'Ingénieur

Mention : Informatique et télécommunications

Spécialités :

- ✓ Informatique et réseaux

Article 3 : L'Enseignement Supérieur d'Informatique, de Business et d'Administration (ESIBA), fonctionnera dans un complexe sis à Lomé et dispensera les cours conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 : L'Enseignement Supérieur d'Informatique, de Business et d'Administration (ESIBA) est soumis aux contrôles techniques et pédagogiques de la Direction de l'enseignement supérieur.

Article 5 : Le Directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 14 AOUT 2017

Ampliation

MESR/CAB	2
MESR/SG	2
METFP	1
MEPSFP	1
MERF	1
MFPTRA	1
MSPC	1
CEPES	1
Toutes les Directions / MESR	16
Intéressé	1
JORT	1

SIGNE

Prof. Octave Nicoué K. BROOHM

Pour ampliation
Le Secrétaire Général,



[Signature]
Prof. agr. Koffi M. AGBENOTO